



Outillage manuel

Liste de contrôle

Dans votre entreprise, travaillez-vous en toute sécurité avec votre outillage manuel?

Avec une formation adéquate de votre personnel et un peu d'attention, beaucoup d'accidents pourront être évités.

Les principaux dangers sont des blessures dues à:

- une mauvaise qualité de l'outillage
- une utilisation erronée de l'outillage
- un manque de contrôle et d'entretien de l'outillage

Cette liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces dangers.

1. Remplissez la liste de contrôle.

Si vous avez répondu «non» ou «en partie» à une question, des mesures s'imposent. Veuillez les noter à la dernière page.
Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

2. Mettez en œuvre les améliorations nécessaires.

Acquisition

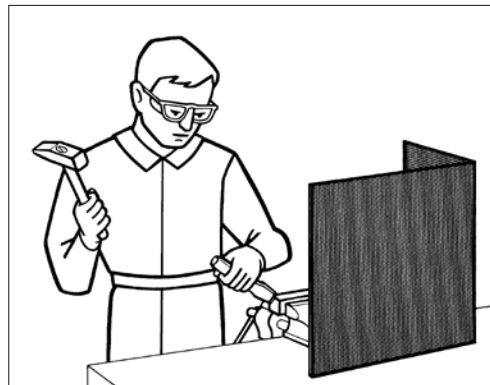
- 1 L'acquisition de l'outillage est-elle confiée à une personne du métier? oui
 en partie
 non
- 2 Les questions d'ergonomie sont-elles prises en compte lors de l'acquisition d'outillage manuel (p.ex. forme des manches)? oui
 en partie
 non

Equipements de protection

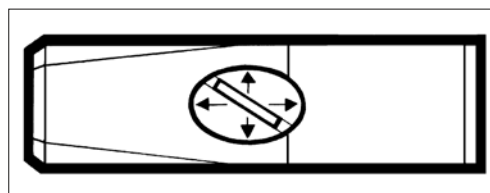
- 3 Les équipements de protection individuelle (lunettes) ou collective (écrans) sont-ils à disposition lors de l'utilisation d'outils pouvant entraîner des projections? (Fig. 1) oui
 en partie
 non

Outils

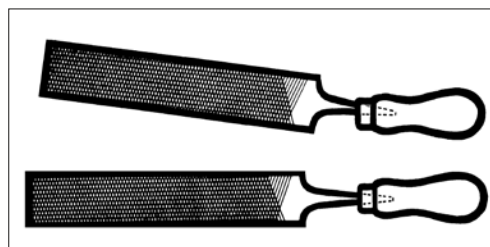
- 4 Les manches des outils sont-ils en bon état? oui
 en partie
 non
- 5 Les manches et les poignées des outils sont-ils correctement montés? (Fig. 2 et 3) oui
 en partie
 non
- 6 Les outils de serrage (tournevis, clés) de toutes les grandeurs utilisés dans l'entreprise sont-ils disponibles? (Fig. 4 et 5) oui
 en partie
 non
- 7 Les moyens de serrage (étaux) sont-ils à disposition lors de l'utilisation d'outils entraînant des chocs? oui
 en partie
 non



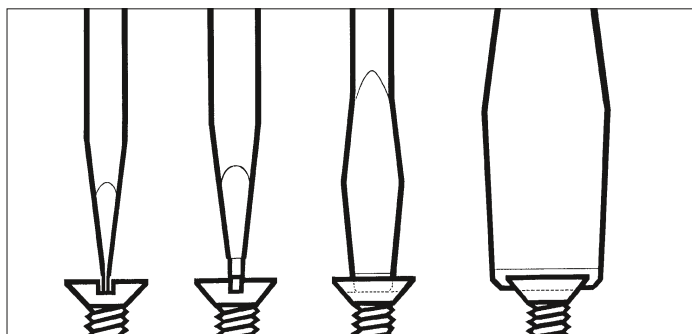
1 Lunettes et écran pour retenir les projections de copeaux ou d'éclats.



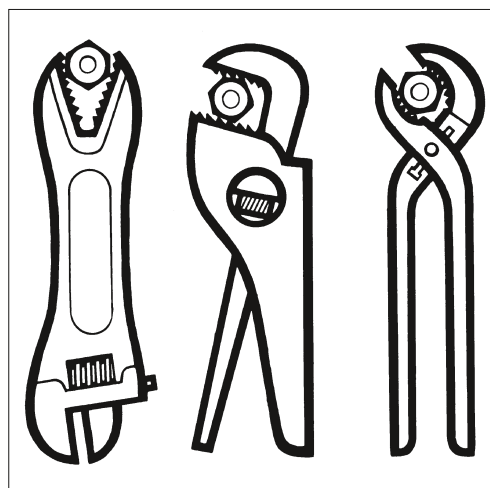
2 La cale est enfoncée en biais par rapport à l'axe de la tête du marteau de sorte que le manche est pressé contre toute la périphérie de l'œil.



3 Faux. La soie de la lime ne pénètre pas assez profondément; de plus, sur le dessin du haut, elle pénètre de biais.



4 Faux. Extrémité de tournevis trop mince, trop épaisse, trop étroite et trop large.



5 Faux. Les outils dit universels ne doivent pas être utilisés comme outils de serrage, car ils endommagent les têtes des boulons et des écrous.

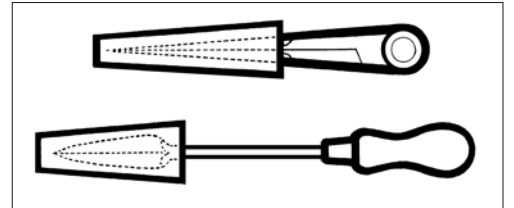
- 8 Les surfaces de frappe des marteaux et des burins sont-elles ébavurées? (Fig. 6)
- oui
 en partie
 non
- 9 Les pointes ou tranchants des outils sont-ils protégés lors de leur rangement? (Fig. 7)
- oui
 en partie
 non
- 10 Les outils tranchants sont-ils affûtés périodiquement?
- oui
 non



6 Les bavures mêmes minimales des burins doivent être enlevées. Les surfaces de frappe des têtes doivent être légèrement arrondies et biseautées.

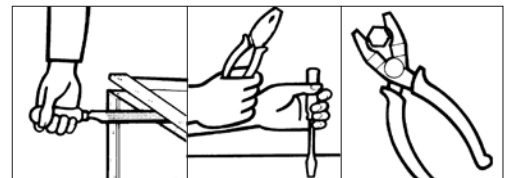
Organisation, formation, comportement

- 11 L'outillage à main est-il adapté au travail à exécuter? (Fig. 8)
- oui
 en partie
 non
- 12 Le personnel est-il formé pour l'utilisation des outils à main, en particulier pour l'outillage spécialisé? (Fig. 9)
- Notamment:
- bon usage des outils
 - rangement et entretien
 - emploi des protections individuelles



7 Lorsque les outils tranchants ou pointus ne sont pas utilisés, leurs arêtes ou leurs pointes doivent être protégées.

- 13 Des emplacements spécifiques sont-ils prévus pour ranger l'outillage? (Fig. 10)
- oui
 en partie
 non
- 14 L'outillage manuel est-il nettoyé périodiquement?
- oui
 en partie
 non

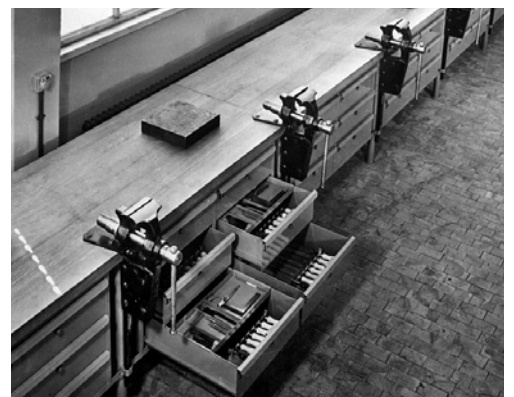


8 Faux. Usages non adaptés des outils.

- 15 L'état général de l'outillage manuel est-il contrôlé périodiquement?
- oui
 en partie
 non
- 16 L'outillage usé ou détérioré est-il systématiquement éliminé?
- oui
 non
- 17 Les supérieurs contrôlent-ils le respect des règles établies et corrigent-ils les lacunes (cf. la question 12)?
- oui
 en partie
 non



9 Manière correcte de travailler au burin: pièce maintenue dans un étau, marteau tenu correctement, regard dirigé vers le tranchant du burin, lunettes de protection.



10 L'idéal serait que chaque travailleur dispose de son propre outillage et d'un lieu de rangement.

Informations complémentaires

Feuillelet Suva «Outils à main» (www.suva.ch/44015.f)

Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème dans votre entreprise, notez également au verso les mesures qui s'imposent.

Plan de mesures
Outillage manuel

Liste de contrôle remplie par: _____

Date: _____

Signature: _____

Places de travail contrôlées: _____

N°	Mesure à mettre en œuvre	Délai	Responsable	Mesure exécutée		Remarques	Contrôle	
				Date	Visa		Date	Visa

Prochain contrôle le: _____

(recommandé: tous les 6 mois)



Renseignements: tél. 021 310 80 40
Téléchargement et commandes: www.suva.ch/67078.f, service.clientele@suva.ch